

- 1 ▶ **Après avoir testé l'éligibilité de mon toit, je m'inscris sans engagement**
- 2 ▶ **Un conseiller RENO+ me contacte par téléphone**
- 3 ▶ **Je participe à une séance d'information**
- 4 ▶ **Une 1ère visite a lieu à mon logement**
- 5 ▶ **Je reçois un dossier complet**
 A l'occasion d'une 2^{ème} visite de mon logement, je reçois un dossier complet comprenant la description des travaux, l'estimation des primes et je fais le point sur le statut de mon financement avec mon conseiller RENO+.



Et après ?

- ✓ L'équipe RENO+ adapte mon devis sur base de notre discussion et sélectionne mon/mes entrepreneur(s).
- ✓ Je reçois les devis définitifs et contrats de la part de mon/mes entrepreneur(s).
- ✓ Ensuite, je signe mon/mes contrat(s) et devis, que je renvoie au(x) entrepreneur(s) en mettant mon conseiller RENO+ en copie (brainetoiture@buildwise.be).
- ✓ Mon/mes entrepreneur(s) m'envoie(nt) leur facture d'acompte
- ✓ Je paie la/les facture(s) d'acompte et j'en informe mon conseiller RENO+.
- ✓ Mon conseiller RENO+ me contacte pour définir d'une date de début de chantier
- ✓ Je vide mon grenier avant le début des travaux

- 6 ▶ **Les travaux commencent à la date fixée**
 Mon conseiller RENO+ supervise le chantier.

Pendant le chantier :

- ✓ Mon grenier devra être vide pour les travaux
- ✓ Un WC devra être mis à disposition de l'entrepreneur le temps des travaux (max 7 jours)
- ✓ Une prise de courant sera à mettre à disposition, tout comme un point d'alimentation en eau et un point d'évacuation pour l'eau
- ✓ Un emplacement de stationnement devra être libéré pour l'entrepreneur, soit sur mon terrain privé si c'est possible, soit sur l'espace public via une réservation auprès de la Commune. Dans ce dernier cas, nous vous aiderons à effectuer la réservation.

7

Les travaux se terminent

Lors d'une dernière visite, mon conseiller RENO+ valide la conformité et la qualité des travaux et me transmet la dernière facture. Si je le désire, je contracte auprès d'un auditeur partenaire RENO+ pour faire réaliser un audit logement de mon habitation et ainsi obtenir une série de recommandations de futurs travaux adaptées à mon logement, afin de l'amener vers le PEB A.

8

Je bénéficie des primes de la Région wallonne

Suite à la validation des travaux, je complète les démarches administratives nécessaires auprès de la SWCS pour bénéficier des primes travaux accordées par la Région wallonne.

Si j'ai fait appel à un auditeur, celui-ci s'occupe de ma demande de prime audit auprès de la Région Wallonne, et le conseiller énergie de la Commune de Braine-l'Alleud peut m'apporter un accompagnement administratif pour l'introduction de ma demande de prime audit auprès de la Commune.